

# MAIRIE DE MÉOLANS-REVEL

Mars 2024



## CHERS HABITANTS DE MÉOLANS-REVEL,

Nous souhaitons vous tenir informés des travaux et projets menés par le Conseil Municipal. Nous espérons y arriver le mieux possible à travers cette page que nous essayerons de rédiger régulièrement. Si vous aussi souhaitez partager des informations, n'hésitez pas à nous proposer vos textes !

## LA BIBLIOTHÈQUE

Le jour d'ouverture à changé, il s'agit maintenant du **JEUDI de 15h à 17h**

## LE CCAS

**19/04** : Projection sur le Pérou - Inscription Céline : **04.92.81.94.08**

[ccas.meolansrevel@orange.fr](mailto:ccas.meolansrevel@orange.fr)

## SALLE POLYVALENTE

*RDC de la Mairie - La Fresquièrre*

**30/03 à 9h** : Atelier taille des arbres- 15€ la journée- pratique l'après-midi sur site

Contacts : **M.Rondon** 06 76 28 69 33

**Mme Reynier** 07 87 86 07 67

**M.Bohn** / [Bohnd05@wanadoo.fr](mailto:Bohnd05@wanadoo.fr)

**23/04 à 19h** : le théâtre Durance propose la pièce « Le jour se lève encore », par Laurent Eyraud Chaume. Il s'agit d'une fresque familiale. Entrée de 3 à 5 €-à partir de 12 ans

**27/04 à 18h** : concert en 2 parties, par CYRIELLE Eberhardt , à 2 violons.

## LE BISTROT LOU FRESQ

**23/03** : 2<sup>e</sup> bourse à la couture

**21/04** : vide atelier / établi pièces et outils

Dépôt de pain les lundi, mercredi et vendredi sur commande la veille.

## LE GITE DU LAVERQ

Stage de ZHI NENG QI GONG du 6 au 8 avril en pension complète. 330€, réservation auprès du gîte directement.

## VIE COMMUNALE

**Entretien des routes et pistes** : Les pluies et les dernières chutes de neige ont donné du travail aux employés communaux qui ont toujours été là pour remettre en état les routes et pistes. Un grand merci à eux ! Ces dernières semaines, des blocs sont tombés régulièrement sur les routes, empêchant la circulation ; la neige et l'eau qui affleurent presque partout, rendent la plupart de nos routes instables. Nous faisons tout notre possible pour les maintenir en état et réagissons le plus rapidement possible à chaque signalement. Merci de votre patience.



**Passage du Tour de France** : Le Tour de France traversera la Vallée le jeudi 18 juillet pour arriver à Barcelonnette. Il est proposé d'installer des décorations sur le thème du vélo le long de la route départementale 900. Si vous avez des vieux vélos, ou tout autre objet faisant référence au cyclisme et pouvant être installé à cette occasion, merci de contacter la Mairie.

## FOCUS SUR LES FORÊTS

**Gérer sa forêt privée, avec l'aide des bénévoles et des professionnels de l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF) Ubaye-Seyne** : Un article proposé par D. Baron et J. Laugier. **L'ASLGF de l'Ubaye et du Pays de Seyne créée à l'initiative de Jean Claude Michel en 2016** a son siège social sur la commune de Méolans Revel, à la Maison du Bois.

### - Pourquoi une telle association ?

Les constats négatifs sur l'exercice de la propriété forestière ne manquent pas. Nous les retrouvons par ailleurs dans les diagnostics de toutes les chartes forestières : parcelles forestières trop petites, propriétaires isolés, problèmes de desserte, parcelles forestières en biens sans maître, ignorance et désintérêt des propriétaires pour la gestion forestière, manque de communication d'un monde forestier encore très fermé, etc ...

D'un autre côté, prenant conscience des perturbations climatiques, de l'existence des énergies et ressources naturelles, un intérêt certain de la population pour la question forestière émerge depuis quelques années, mais la confusion des idées reste un obstacle à la mise en valeur et à la protection des forêts. Globalement, on en parle beaucoup et on fait peu : on tourne autour du pot.

**L'Association de Gestion Forestière est donc un outil pour aider les propriétaires de parcelles forestières, même les plus petites, à assumer leur responsabilité, afin qu'ils décident d'une vocation pour leur forêt et d'une gestion adaptée selon leur souhait.** Le propriétaire forestier est le premier maillon indispensable de la filière bois.

### - A qui l'Association est-elle ouverte ?

Tous les propriétaires de terrain non bâti dans le périmètre Ubaye – Pays de Seyne, quelque-soit la superficie. La cotisation annuelle est de 15 €.

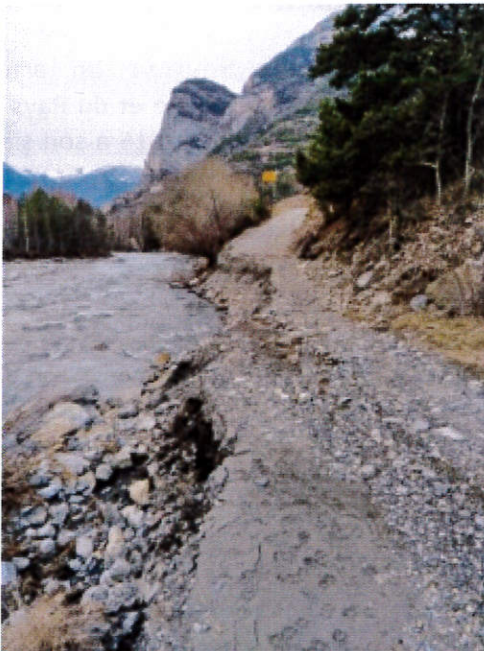
L'ouverture à tous ceux qui sont intéressés par la gestion de ces terrains est souhaitée : on y trouve des simples propriétaires, des éleveurs, des



## LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

**Intempéries et crues, des difficultés sur les sentiers :** Les intempéries ont mis à mal différentes voies de communication. Le sentier entre St Jacques et Chaudon est assez exposé. nous recommandons de l'éviter tant que quelques travaux de remise en état n'auront pas été fait.

La piste entre la Maison du Bois et le Camping de Rioclar est toujours utilisable à pied et à vélo (attention en bas de la descente après la Maison du Bois) mais elle ne pourra pas être rouverte aux véhicules. Un itinéraire piéton sécurisé sera aménagé là où c'est nécessaire. Côté Maison du Bois, la piste sera fermée aux véhicules au niveau du dernier parking (juste avant la descente). De l'autre côté, un élargissement sera créé à l'endroit où la piste « tombe » dans l'Ubaye afin d'installer un « espace de retournement » pour les véhicules.



**Prochain « chantier-sentier » :** Jeff vous donne rendez-vous le 04/04/2024 à 14h à la Fresquière pour remettre en état le sentier entre Saint Jacques et Chaudon.

professionnels de la foresterie et du pastoralisme, des représentants des communes, etc... tous sur un pied d'égalité.

### - Quels sont les objectifs de l'Association ?

- Se regrouper pour des opérations de coupes ou de travaux forestiers et sylvo-pastoraux. Ceci permet la résolution de beaucoup de difficultés qui risqueraient d'être insolubles pour un propriétaire isolé.
- Bénéficier des services d'un expert gestionnaire pour ces coupes et travaux
- Organiser la desserte des massifs forestiers
- Sensibiliser, conseiller et former les propriétaires forestiers à une gestion raisonnée, selon la destination qu'ils donnent à leur propriété.
- Développer les échanges et partages d'expérience
- Permettre l'accès à des aides financières (desserte, travaux sylvo-pastoraux, certaines coupes déficitaires, certains travaux forestiers)
- Stimuler les ventes et acquisitions de parcelles non bâties
- Accéder à des conseils techniques et juridiques par des professionnels du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF).

### - Comment se déroule une opération de coupe ou travaux ?

1. Le regroupement des parcelles dans un périmètre cohérent se fait avec l'aide du CNPF
2. Désignation éventuelle d'un expert technicien forestier pour conseiller les propriétaires et encadrer l'opération : Un genre de maîtrise d'œuvre.
3. Chaque propriétaire reste maître des décisions techniques et financières.

### - Quelles ont été les réalisations à ce jour ?

L'ASLGF a encadré deux opérations sur les communes de Montclar et La Bréole en 2018. D'autres opérations font l'objet de démarches mais n'aboutissent pas forcément, cela fait partie du dispositif.

### - Comment en savoir plus ?

Le bureau actuel de l'ASLGF de l'Ubaye et du Pays de Seyne est le suivant :

**Président : Dominique Baron** tél : 06.49.70.07.76, mail :

[d-baron@orange.fr](mailto:d-baron@orange.fr), **Vice-président : Jean Laugier** tél : 06.17.74.91.36,

mail : [jmelaugier@gmail.com](mailto:jmelaugier@gmail.com), **Trésorier : Yves Rolland**, **Secrétaire :**

Romain Aubert, **Secrétaire adjoint : Daniel Chabot**

## Révision de l'aménagement forestier de la forêt communale :

La forêt communale de Méolans-Revel est gérée par l'ONF, pour le compte de la commune. Cette gestion est réalisée en suivant un document de planification spécifique à la forêt, appelé Aménagement forestier. Le dernier aménagement traitait de la période 2005-2024. **Un nouveau document est en cours de rédaction pour la période 2025-2040 environ. La rédaction se fait en concertation avec tous les utilisateurs de la forêt.** C'est la commune qui définit les grands objectifs qu'elle veut attribuer à sa forêt : production de bois, loisirs, biodiversité... L'espace géré par ce document représente près de 4.000ha, dont 2.000ha réellement boisés. Certains espaces non boisés présentent un intérêt de gestion pour les pâturages et les milieux ouverts, d'autres espaces, sans intérêt (rochers principalement) seront sortis du prochain aménagement. En effet, la commune verse tous les ans 2€/ha à l'ONF pour la gestion des forêts, soit près de 4.000€/an pour Méolans-Revel. Sur la période 2005-2024 la commune a dépensé environ 130 000€ en travaux d'entretien forestier (et reçu environ 70 000€ de subventions). Les recettes des ventes de bois sur la même période ont été d'environ 800.000 € (dont 10 % reversés à l'ONF au titre des frais de garderie). Si vous souhaitez plus d'information au sujet de l'aménagement forestier, vous pouvez le consulter en Mairie.

## ÉTAT CIVIL – NÉANT

Si vous souhaitez nous faire part d'une naissance, un mariage ou un décès, n'hésitez pas à envoyer un message à la Mairie, l'information sera diffusée dans le bulletin municipal suivant.

## NOUS CONTACTER

<http://www.meolans-revel.fr>

Lundi 9h-11h30 / 14h-17h30

Mardi Mercredi Jeudi Vendredi 9h-11h30 - 04.92.81.08.69

# L'ASLGF de l'Ubaye et du Pays de Seyne est une association de propriétaires de parcelles forestières de toutes surfaces, qui œuvre pour une gestion durable de leurs forêts. Vos attentes...nos solutions :

## Être conseillé au mieux de vos intérêts et Améliorer votre patrimoine:

en étant conseillé par un technicien forestier en toute objectivité pour une gestion raisonnée vers une valorisation de votre bois.

## Vendre votre bois:

un volume de bois important en se regroupant permet de trier les bois et de négocier les meilleurs prix du marché tout en favorisant les filières locales et notamment le bois énergie.

**L'ASLGF** travaille avec des gestionnaires forestiers compétents du département en accord avec vos choix, et vous assure la valorisation optimale de vos parcelles. Ils assurent la délimitation, le marquage de la coupe, la mise en concurrence de plusieurs acheteurs ainsi que le suivi du chantier et des paiements.

**Se regrouper pour être plus fort tout en gardant l'entière propriété et la maîtrise des décisions** pour réaliser des coupes de bois (en éclaircie, en régénération ...) pour le montage de dossiers de subvention pour des opérations pastorales et de la création de piste...



Notre objectif : vous conseiller au mieux et valoriser votre patrimoine forestier.

L'ASLGF rassemble des parcelles à vocation forestière afin d'en permettre l'entretien et une meilleure valorisation. Elle a pour objectif principal la mise en œuvre d'une gestion durable, patrimoniale, paysagère, rentable et multifonctionnelle de la forêt.

# L'ASLGF de l'Ubaye et du Pays de Seyne

travaille

En partenariat avec le CNPF:

97 boulevard Gassendi

04000 Digne les Bains

**Stéphane Nalin**

06 75 69 61 63

[stephane.nalin@crpf.fr](mailto:stephane.nalin@crpf.fr)



Boisement classique de  
pin sylvestre



Opération sylvopastorale



Opération à éviter: exemple  
de parcelle surexploitée:



Mélèzes après  
coupe d'éclaircie

**Pour une visite diagnostic gratuite de vos parcelles, n'hésitez pas à contacter le technicien du CNPF.**

Pour en savoir plus ou adhérer:

Dominique BARON ( président )

Tel : 06 49 70 07 76

mail: [d-baron@orange.fr](mailto:d-baron@orange.fr)

**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE GESTION  
FORESTIERE UBAYE ET PAYS DE SEYNE**



**J'aime ma forêt  
Je la gère avec l'ASLGF  
Ubaye et Pays de Seyne**

ASLGF - Maison du bois - La Fresquière  
04340 Méolans-Revel